



Prime du Cercle des vainqueurs Ski-Doo 2009-2010

Il doit y avoir au moins 8 participants dans chaque classe pour que les primes soient versées

L'autorité sportive doit être affiliée à l'ISR

SNOCROSS

Victoire – dimanche ou finales – classes prévues seulement

Association	Pro Stock	Pro Open	Semi-Pro Stock	Semi-Pro Open	Pro Women (femmes)	Pro Vet
ISOC National	2 500/1 250/600 \$	2 500/1 250/600 \$	800/400/200 \$	800/400/200 \$	300 \$	300 \$
ISOC Regional (MN, MI, WI & IL)	200 \$	200 \$	100 \$	100 \$		
RMR Central	500/250 \$	500/250 \$	300/150 \$	300/150 \$		
SCM	300 \$	300 \$	200 \$	200 \$		
CSRA	500/250 \$	500/250 \$	300/150 \$	300/150 \$		
MWR	300 \$	300 \$	150 \$	150 \$		

SNOCROSS

Championnats saisonniers

Association	Pro Stock	Pro Open	Semi-Pro Stock	Semi Pro Open
ISOC National	5 000 \$	5 000 \$	1 500 \$	1 500 \$
ISOC Regional	1 000 \$	1 000 \$	500 \$	500 \$
RMR Central	1 500 \$	1 500 \$	750 \$	750 \$
CSRA et MWR	1 000 \$	1 000 \$	500 \$	500 \$

HILLCLIMB

Association	Pro Stock	Pro Improved	Pro Modified	King Stock	King Improved	King Modified
Jackson Hole World Championship	1 500/750/400 \$	1 500/750/400 \$	1 500/750/400 \$	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
RMSHA	800/400 \$	600/300 \$	600/300 \$	1 000 \$	750 \$	500 \$

PISTES OVALES/LEMANS

Victoire – dimanche ou finales – classes prévues seulement

Association	Pro Champ 440	Stock 600
Eagle River World Championship	4 000 \$	1 000 \$
Grand Prix de Valcourt	2 500 \$	1 000 \$ – Pro Stock 600 seulement
WSA Pro Ice	200 \$	200 \$
SCM Eastern Pro Tour	200 \$	200 \$ – Pro Stock 600 seulement
USSA	200 \$	200 \$
MIRA		400/200 \$

CROSS-COUNTRY

Victoire – dimanche ou finales – classes prévues seulement – classe en VEDETTE seulement

Association	Pro	Pro 600	Semi Pro
Iron Dog	6 000/3 000 \$ – par équipe		
USCC Event		1 000/500/250 \$	400/200/100 \$
USCC I-500		2 500/1 000/500 \$	1 500/750/350 \$
USCC Season Championship		2 500 \$	1 000 \$

ESPN WINTER X-GAMES

Snocross	Freestyle	Step-Up / Big Air
5 000/2 500/1 000 \$	5 000/2 500/1 000 \$	5 000/2 500/1 000 \$



Prime du Cercle des vainqueurs Ski-Doo 2009-2010

Il doit y avoir au moins 8 participants dans chaque classe pour que les primes soient versées

L'autorité sportive doit être affiliée à l'ISR

Nom : _____ N° de dossard : _____ Numéro d'assurance sociale : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Téléphone à la maison : _____ Téléphone au travail/cellulaire : _____

Courriel : _____

Pour une victoire

Autorité sportive : _____ Dates des courses : _____

Lieu : _____ Bourse : _____

Classe : _____ Modèle : _____ Numéro de série : _____

Le soussigné, _____, commissaire de courses, déclare que la motoneige décrite dans le présent formulaire a obtenu les résultats ci-dessus dans la classe et/ou les épreuves mentionnées, qu'il y avait **au moins huit participants dans la classe et que notre organisation n'a aucun versement en souffrance auprès de l'ISR**. De plus, le pilote portait tout l'équipement de sécurité recommandé dans les règlements sur la sécurité des associations sportives locales et/ou provinciales ou d'état, qu'il portait les vêtements Ski-Doo exigés et que la motoneige était correctement identifiée comme un modèle Ski-Doo. De plus, la motoneige était conforme à tous les règlements sur la sécurité des associations sportives locales et/ou provinciales ou d'état.

Signature du commissaire : _____ Date : _____ Téléphone : _____

Signature du pilote : _____ Date : _____ Téléphone : _____

Toutes les organisations doivent être membres de l'ISR pour être admissibles aux primes du Cercle des vainqueurs

Envoyer dans les 15 jours suivant l'épreuve (aucune prime ne sera versée si le formulaire est reçu plus de 30 jours après les courses) à :

**Cercle des vainqueurs Ski-Doo
BRP US Inc.
10101 Science Drive
Sturtevant, WI 53177**

- BRP (Bombardier, Produits récréatifs inc.) offre le présent programme de primes aux pilotes courant sur motoneige Ski-Doo.
- Une bourse ne sera versée que pour les courses et les autorités sportives prévues, tel qu'indiqué.
- Toute demande de prime doit être signée par un commissaire d'épreuve ou d'autorité sportive, pour en justifier le paiement.
- Il faut avoir participé à au moins six courses pour avoir droit à une prime de championnat saisonnier.
- Les **pilotes doivent eux-mêmes** remplir intégralement le formulaire et le poster à l'adresse ci-dessus. Prévoir un délai de six à huit semaines pour le traitement.
- À certaines épreuves, il est possible qu'un représentant de BRP présente en public un chèque format géant pour la prise de photos. REMARQUE : Les primes sont versées en devises du pays où une épreuve est courue.
- **Pour être admissibles au programme du Cercle des vainqueurs Ski-Doo**, les motoneiges utilisées doivent être conformes à tous les règlements sur la sécurité des associations sportives locales et/ou provinciales ou d'état, être dotées d'un capot et d'autocollants du fabricant, et afficher bien en vue les autocollants des lubrifiants XPS High Performance. Pendant les épreuves, le pilote doit porter un équipement de sécurité conforme aux règlements des associations sportives locales et/ou provinciales ou d'état, ainsi que des vêtements Ski-Doo du fabricant. BRP se réserve le droit d'exiger des photos à l'appui.
- BRP se réserve le droit de refuser toute demande non conforme ou frauduleuse et celui d'annuler le programme à n'importe quel moment. BRP n'assume aucune responsabilité quant aux dommages ou aux blessures, y compris le décès, pouvant survenir pendant les épreuves décrites ci-dessus. De plus, BRP ne garantit pas les motoneiges utilisées dans les courses.
- Les pilotes accordent à BRP le droit d'utiliser à des fins publicitaires leur nom, leur photo et les résultats (pour lesquels on demande le versement de primes).